



Assemblée générale du 8 juin 2016

Procès-verbal

SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale tenue le mercredi 8 juin 2016 à 20 heures au Refuge de Renens

Ordre du jour

1. Souhais de bienvenue, liste de présences.
2. Nomination de deux scrutateurs pour l'Assemblée.
3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 juin 2015.
4. Rapport du Président.
5. Rapport de la Caissière.
6. Rapport de l'organe de révision des comptes, la Fiduciaire ABC Gestion.
7. Rapport de la Commission de gestion.
8. Adoption des comptes, décharge à la Caissière, au Comité, à la Commission de Gestion.
9. Nomination d'une fiduciaire comme organe de contrôle des comptes.
10. Nomination de la Commission de gestion.
11. Approbation du budget 2016.
12. Démission – élections au Comité et réorganisation du Comité.
13. Informations générales sur le nouveau système de fonctionnement du Refuge
14. Propositions individuelles et divers.

1. SOUHAITS DE BIENVENUE, LISTE DE PRESENCES

À 20h00, M. le Président Pierre Copt souhaite la bienvenue aux membres de la Société. Il remercie tous ceux qui ont pris la peine de nous rejoindre pour la 28^e Assemblée générale. Il salue tout particulièrement :

M. François Chevalier par délégation de la Municipalité et M. le Municipal Olivier Golaz, délégué de la Municipalité au Comité du Refuge.

40 personnes sont présentes à cette assemblée. Tous les membres de la Société ont été personnellement convoqués. Merci de communiquer les changements d'adresse, de propriétaires de parts sociales et d'avis de succession en cas de décès, afin que nous puissions effectuer les changements utiles pour que notre fichier des membres soit constamment tenu à jour. Le Président rappelle que le remboursement des parts sociales est exclu selon les statuts de la Société coopérative du Refuge de Renens.

Nous avons reçu les excuses de 19 personnes ou sociétés.

Le Président demande si quelqu'un n'a pas reçu la convocation à l'Assemblée générale, envoyée le 2 mai dernier. Tous les membres présents l'ont reçue.

Aucune modification de l'ordre du jour ne nous étant parvenue, cet ordre du jour sera suivi tel que présenté, à moins que quelqu'un ne désire s'exprimer à ce sujet. Ce n'est pas le cas.

2. NOMINATION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ASSEMBLEE

MM. René Altenbach et Eric Bignens sont nommés scrutateurs pour les éventuels votes de cette assemblée. Le Président rappelle que, selon l'article 8 de nos statuts, chaque sociétaire a droit à une voix, quel que soit le nombre de ses parts sociales. Cette année, c'est la convocation de couleur jaune qui sera prise en considération.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 10 JUIN 2015

Des exemplaires du PV rédigé par notre secrétaire, Mme Yvonne Zurcher, ont été placés à votre disposition sur les tables. Pour la 7^{ème} année consécutive vous avez pu en prendre connaissance via internet sur le site de la Commune de Renens, www.renens.ch. Personne ne demande la lecture du procès-verbal. La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. RAPPORT DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les Sociétaires,

En 2015, 6 souscripteurs de parts sociales à 100.- francs sont venus augmenter l'effectif des membres, portant ainsi le capital social de notre Société à 455'600.- francs au 31.12.2015. Nous souhaitons une cordiale bienvenue dans nos rangs à ces nouveaux sociétaires.

Mme Baudois et M. Apte ont cessé leur activité comme employés du Refuge au 31 décembre 2015.

Nos remerciements vont à eux pour le travail, pas toujours simple, effectué durant l'année écoulée.

La Municipalité donnant suite à notre demande, a fait refaire la route d'accès au Refuge. Le revêtement ne résiste qu'imparfaitement au passage du camion pour les ordures, mais il est en meilleur état que par le passé.

Tout l'éclairage extérieur a été revu et amélioré par un système avec détecteur et lampes LED.

Devant le problème de « squattage » nous avons fait une demande de mise à ban, afin que POLOUEST puisse intervenir légalement.

Le changement d'organisation de la gestion du Refuge a pris plusieurs moments lors de nos séances de Comité puisque nous avons fixé comme objectif d'arrêter l'ancien système de location au 31 décembre 2015.

Nous y consacrerons un long moment au point 13 de l'ordre du jour.

Le congélateur a dû être changé en octobre.

Le gardien a été engagé par le Comité en décembre 2015 avec entrée en fonction début janvier 2016

Enfin, nous adressons nos remerciements aux Services communaux qui collaborent efficacement à l'entretien et à la gestion de notre bâtiment. Nos vifs remerciements vont également à la Municipalité, en particulier à ses deux délégués au Comité du Refuge, MM. Olivier Golaz et Jean-Marc Dupuis. Je les charge de se faire les porte-parole de notre assemblée pour transmettre nos sentiments de gratitude et de reconnaissance au personnel communal concerné, qui se dévoue sans réserve à la cause de notre Refuge.

Enfin, je ne voudrais pas terminer notre rapport sans dire un très grand MERCI ! aux membres du Comité, qui assument avec compétence et bonne humeur les missions qui leur sont confiées, ainsi qu'à la Commission d'exploitation, qui suit de très près tous les problèmes techniques qui se présentent.

Merci également à M. Chevalier qui s'est occupé de mettre en œuvre la nouvelle organisation du système de location du Refuge.

Je vous remercie de votre attention.

5. RAPPORT DE LA CAISSIERE

Comme le veut la convention passée avec la Commune de Renens, les comptes 2015 ont été contrôlés par la Fiduciaire ABC-GESTION SA. qui atteste que la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Des exemplaires du compte de résultat, du bilan et du compte de pertes et profits sont à votre disposition.

Les comptes 2015 de notre Coopérative ressemblent beaucoup à ceux de 2014.

Les produits des locations ont passé à CHF 53'856.35, ce qui est réjouissant. Le poste « Entretien - Réparation » est un peu inférieur que budgeté. Les postes suivants varient et ne dépendent pas de la volonté du Comité.

Merci à la Municipalité pour sa participation financière ainsi que pour toutes les tâches accomplies par les services Culture-Jeunesse-Sport et Environnement et Maintenance.

Comme le montrera par la suite le budget 2016, l'année prochaine sera une année de transition. La nouvelle organisation et les locations encore conclues selon l'ancienne organisation influenceront nos comptes. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, la nouvelle organisation ne sera effective qu'à la fin de l'année 2016 et influencera l'année 2017.

J'aimerais aussi remercier M. Bignens d'avoir bien voulu me dépanner lorsque j'ai eu de gros problèmes avec mon ordinateur et d'avoir de ce fait procédé au bouclage de fin d'année. Tout est rentré dans l'ordre depuis lors.

6. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES

Selon le mandat qui lui a été confié, la Fiduciaire ABC-Gestion qui a vérifié les comptes de la Société est représentée par M. Eric Bignens, expert réviseur agréé :

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des audits, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des audits et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous nous sommes réunis mercredi 18 mai 2016, à 10h30, à notre Refuge de Renens,

M. René Altenbach, Président rapporteur de la Commission, s'étant excusé, c'est M. Jean-Pierre Saugy, membre suppléant, qui a participé en compagnie de votre serviteur aux divers contrôles de fonctionnement et d'entretien de notre Refuge.

Nous avons été reçus par une forte délégation du comité, soit : M. Pierre Copt, Président, Mme Betty Forestier, Vice-Présidente, Mme Anne-Marie Depoisier, Caissière, et M. Raphaël Ventre, membre du Comité, nouveau responsable de la gestion et de l'entretien du Refuge.

C'est sous la conduite experte de ce dernier que nous avons tout d'abord effectué une visite de l'extérieur du bâtiment et des accès, puis de l'intérieur : WC, cuisine, cave, local de rangements, et enfin de la salle où nous nous trouvons.

Force est de constater qu'après plus d'un quart de siècle d'exploitation notre Refuge a toujours fière et belle allure ; la propreté des lieux, l'entretien du sol en particulier sont entre de bonnes mains.

M. Ventre nous a expliqué les nouvelles directives d'utilisation du Refuge. Nous n'allons pas les commenter, puisqu'au point 13 de l'ordre du jour vous serez informés sur le nouveau système de fonctionnement.

Néanmoins, nous relevons que la présence sur place du gardien, lors de la prise du Refuge et de sa restitution, est un avantage certain pour les utilisateurs.

Par ailleurs, le dépôt d'une caution de CHF 200.- est une très bonne idée car elle responsabilise les locataires en les invitant à respecter davantage les lieux.

La Commission de gestion tient à féliciter le Comité pour cette initiative et à encourager M. Raphaël Ventre pour cette mission laborieuse qui sera parfois ingrate face à des locataires irrespectueux des lieux et des règles d'utilisation.

En outre, quelques sondages et contrôles effectués nous ont permis de constater que :

- les comptes sont tenus avec exactitude
- le bilan et le compte de pertes et profits concordent avec la comptabilité
- le rapport de l'organe de révision des comptes vous a apporté toutes les précisions à ce sujet.

Nous remercions la délégation des membres du Comité présents pour son accueil et son travail, ainsi que pour la bonne tenue de la comptabilité. Nous avons reçu des réponses précises à chacune de nos questions.

En conclusion, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs, d'approuver les comptes 2015, tels que présentés et d'en donner décharge à la Caissière, ainsi qu'au Comité pour la bonne gestion de notre patrimoine.

Les membres de la Commission de gestion :

Paul Mettraux et Jean-Pierre Saugy

8. ADOPTION DES COMPTES, DECHARGE AU CAISSIER, AU COMITE, A LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que l'Assemblée accepte les comptes et donne décharge au Comité, à la Caissière et à la Commission de gestion.

Le Président remercie la Caissière, Mme Anne-Marie Depoisier, ainsi que les membres de la Commission de gestion pour l'excellence de leur travail. Merci aussi à l'Assemblée pour la confiance qu'elle veut bien témoigner au Comité.

9. NOMINATION D'UNE FIDUCIAIRE COMME ORGANE DE REVISION DES COMPTES

Conformément à l'article 11, alinéa 2, de nos statuts, c'est à l'unanimité que le Comité propose la Société fiduciaire ABC-Gestion SA. à Renens, dirigée par M. Eric Bignens, expert fiduciaire agréé qui, indépendamment de ses compétences reconnues, est également membre de notre Société.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'Assemblée accepte à l'unanimité la Sté fiduciaire ABC-Gestion SA en tant qu'organe de révision des comptes.

10. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION

M. Altenbach arrivant au terme de son mandat, la future Commission se présente comme suit : M. Paul Mettraux devient président rapporteur, M. Jean-Pierre Saugy devient commissaire, et M. Jean-Daniel Roulier devient 1^{er} membre suppléant. Il nous faut donc un 2^{ème} membre suppléant.

M. Jacques Berthoud est proposé.

L'Assemblée accepte à l'unanimité de nommer la Commission de gestion dans la composition suivante :

MM. Paul Mettraux et Jean-Pierre Saugy comme membres de la Commission de gestion ; 1^{er} vérificateur suppléant : M. Jean-Daniel Rouiller et M. Jacques Berthoud en qualité de 2^{ème} vérificateur suppléant.

11. APPROBATION DU BUDGET

Le budget 2016 a été distribué avec les comptes. La parole est donnée à Mme Anne-Marie Depoisier.

Comme annoncé rapidement tout à l'heure, le budget 2016 impacte la nouvelle organisation. Nous avons créé un nouveau compte « Gardiennage » qui concerne le salaire du gardien et un autre « Gardiennage ancien système ». Il faut savoir que les locations pour 2016 ont été conclues en 2015 avec l'ancienne organisation.

Nous proposons aussi d'augmenter le compte « Entretien Réparations », difficile à évaluer. C'est le budget 2017 qui présentera les modifications avec plus de certitude.

La discussion concernant ce budget est ouverte.

La discussion n'étant pas demandée, le budget est accepté à l'unanimité par l'Assemblée.

12. DEMISSIONS – ELECTIONS AU COMITE ET REORGANISATION DU COMITE

M. Alfred Roche étant durablement atteint dans sa santé, sa compagne nous a fait parvenir un courriel pour nous confirmer sa démission du Comité avec effet immédiat. Nous lui souhaitons tous nos vœux de rétablissement !

Personne dans l'assemblée n'étant intéressé à le remplacer, nous passons à la réorganisation du Comité.

En date du 2 mai 2016, notre collègue et caissière Mme Anne-Marie Depoisier a émis le désir de remettre son mandat de caissière à l'issue de l'exercice 2015 et elle nous propose son successeur en la personne de M. Claude Regenass, déjà membre de notre Comité depuis une année.

Au nom du Comité, le Président remercie Mme Depoisier pour son engagement durant son mandat.

Le Comité ne subit pas d'autre modification de la répartition des tâches mis à part le changement de caissier.

Pour la bonne forme, je vous prie de confirmer par vos applaudissements nourris la désignation de M. Claude Regenass au poste de caissier.

Afin de clarifier les choses, les modifications suivantes interviendront au niveau des inscriptions au Registre du commerce :

M. Claude Regenass sera inscrit comme administrateur et caissier de la Société coopérative du Refuge de Renens.

Pour la bonne forme, je demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer par voie de vote formel.

A l'unanimité l'Assemblée accepte la modification à apporter au Registre du commerce.

13. INFORMATIONS GENERALES SUR LE NOUVEAU SYSTEME DE FONCTIONNEMENT DE NOTRE REFUGE

Cela fait maintenant plus de dix ans que la réflexion s'est faite autour de l'idée de faire intervenir un gardien responsable de la gestion courante du Refuge.

M. François Chevalier va vous informer des démarches entreprises ainsi que des changements qui interviennent dans cette nouvelle organisation et vous présentera M. Raphaël Ventre.

Tout d'abord des remerciements à Mme Berthousoz qui gérait toutes les réservations dans le cadre du CJS et qui a pris une retraite bien méritée.

Avant cette réorganisation, tout se passait avec le CJS, il n'y avait pas d'état des lieux à l'entrée des locataires, les gardiens trouvaient souvent le Refuge dans un état de propreté qui laissait à désirer, et il était difficile d'établir les responsabilités entre les loueurs du Refuge.

Dorénavant, vous pouvez réserver le Refuge par internet, ce qui est pratique et peut être fait depuis chez vous. Une fois que la validation de votre réservation est faite par le gardien, vous avez 10 jours pour vous acquitter de votre dû et rendre la réservation définitive.

Il y a deux exceptions à ce mode de réservation :

- Si vous n'êtes pas connectés vous pouvez faire votre réservation au CJS comme précédemment.
- Si vous réservez pour une date proche, 30 jours ou moins, vous devez faire votre réservation directement au CJS.

Aujourd'hui, chaque locataire sera accueilli par le gardien qui effectuera un état des lieux de départ. Il montrera comment utiliser la machine à laver la vaisselle et donnera les consignes d'utilisation et de nettoyage du Refuge.

Une différence avec l'ancienne façon de procéder : aujourd'hui chaque locataire doit faire la vaisselle.

Il est possible, moyennant finance, de demander que le Refuge soit nettoyé par le gardien.

La clé peut être prise à 9h00 auprès du gardien et doit être remise au gardien le lendemain matin à 8h00. A ce moment, il fera un nouvel état des lieux avec le locataire.

Cette nouvelle façon de procéder permet de créer un lien avec le locataire et de pouvoir jouir au mieux du Refuge.

M. Raphaël Ventre s'implique corps et âme pour rendre l'utilisation du Refuge la meilleure possible. Il a un remplaçant, M. Sylvain Guignard.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Le Comité n'a reçu aucune demande écrite, néanmoins la discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Saugy rappelle qu'un prix de CHF 180.- pour les sociétés avait été convenu avec la Municipalité et le Comité.

M. Golaz, Municipal, ne se rappelle pas qu'une telle décision ait été prise.

M. Copt rappelle que seule la Municipalité peut accorder une réduction.

M. Saugy présentera la lettre de la Municipalité accordant ce privilège.

Un membre demande si le montant de la caution (CHF 200.-) est suffisant.

Oui, après discussion la Municipalité a arrêté ce montant.

Mme Sisto Zoller relève qu'à son avis ce n'est pas plus de travail de faire la vaisselle plutôt que de mettre la vaisselle sale dans les bacs.

M. Cédric Simonet demande si la cheminée est opérationnelle et si la broche fonctionne.

M. Ventre répond que tout fonctionne et que même du bois est à disposition si on le demande.

L'ordre du jour relatif à cette Assemblée étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président clôt cette 28^{ème} Assemblée générale, remercie chaleureusement tous les participants, et les invite à partager le verre de l'amitié, généreusement offert par la Municipalité.

SOCIETE COOPERATIVE DU REFUGE DE RENENS

Le président :

La secrétaire :

Pierre Copt

Yvonne Zurcher